

Démantèlement du service public d'orientation de l'Éducation nationale et création du service d'orientation tout au long de la vie : cherchez l'erreur !

Un CIO sur deux est menacé de fermeture

Le Centre d'information et d'orientation n'est pas toujours très bien connu par les enseignants. Le conseiller d'orientation-psychologue qui travaille dans l'établissement y est nommé. Il y travaille en équipe sous la responsabilité d'un directeur issu du corps des conseillers. Il existe aujourd'hui 533 CIO à raison d'au moins un CIO dans chaque district scolaire. Les Centres d'information et d'orientation mettent gratuitement à la disposition des élèves et des parents des informations objectives et fiables, les accueillent pour tous conseils concernant les études, les difficultés dans la scolarité, les projets d'orientation. Les CIO sont aussi des lieux de médiation entre les familles et l'École et de rencontres entre différents partenaires intervenant auprès des jeunes. Les élèves sortant sans qualification, les décrocheurs, les jeunes nouvellement arrivés en France sont également accueillis et suivis par le CIO. Les directeurs de CIO sont sollicités pour organiser avec l'équipe des CO-Psy des formations sur l'orientation à destination des enseignants et pour produire des études, au niveau local, sur les parcours des élèves et leur devenir. Les CIO reçoivent aussi des adultes pour un premier accueil afin de préciser leur recherche de formation. Ce service public de proximité est actuellement affaibli par un manque criant de recrutements et une baisse drastique des budgets (-20 à -50 %) !

Mais aujourd'hui c'est à la structure même du CIO que s'en prennent les rectorats. Prenant prétexte du désengagement d'un certain nombre de conseils généraux qui ne veulent plus assurer les

frais d'hébergement et de fonctionnement à la place de l'État, les rectorats décident de fermer ou de fusionner de nombreux CIO partout en France.

Ce sont des fermetures, comme en Saône-et-Loire, des fusions, comme à Nice, Metz, Toulouse, Versailles, la transformation de CIO en antennes comme à Rouen, des fermetures d'antennes comme dans le Tam, la vente des locaux pour ne pas payer de loyer à « France domaines » comme à Nantes¹ ! **50 postes de directeurs ont déjà été gelés et d'autres vont suivre, fragilisant ainsi la structure qui perd sa qualité de CIO !** Mais la RGPP n'explique pas tout.

Le MEN ferme les CIO pour pouvoir ouvrir les PLOFM !

Si le MEN « restructure » le réseau des CIO, c'est pour le préparer à entrer dans le nouveau service d'orientation tout au long de la vie, créé par la loi de novembre 2009 et imposé à marche forcée dans l'Éducation nationale. Les textes sont actuellement en cours d'examen. Ils prévoient la création de « Pôles-Information-Orientation-Formations-Métiers », conçus comme des « lieux uniques » où tous les publics indépendamment de leur âge et de leur problématique doivent pouvoir recevoir information et conseils personnalisés. L'expérience des « guichets uniques » ou du Pôle emploi n'incite pas à l'optimisme. Elle rime avec polyvalence, négation des métiers et insatisfaction du public. La création de ces lieux uniques va de pair avec une labellisation et le respect d'un cahier des charges qui imposerait aux CO-Psy de travailler comme des conseillers professionnels et de consacrer davantage de temps à la réception du

public adulte, alors qu'ils sont déjà débordés par les 2 ou 3 établissements qu'ils ont en charge !

Qui aidera les élèves dans l'élaboration de leurs projets d'orientation ?

Les enseignants sont appelés à s'impliquer davantage dans cette tâche : l'accompagnement personnalisé, le tutorat, les entretiens d'orientation, les enseignements d'exploration, leur imposent un positionnement qu'il leur est bien difficile de tenir. On attend ainsi des professeurs qu'ils endossent un rôle de psychologue, de spécialiste des processus d'élaboration des projets, des métiers, et des procédures d'orientation et d'affectation ! À défaut, la mise en place de la labellisation permettra de donner une légitimité à des organismes privés qui pourront ainsi proposer leurs services aux établissements, sans aucun contrôle des qualifications et de la déontologie requises pour conseiller les adolescents.

Ces projets traduisent une autre conception de l'orientation, assujettie à de prétendus débouchés professionnels que personne ne peut valablement prévoir à trois ans ! Ils sont profondément inégalitaires et contribuent à une politique éducative du renoncement. En vous opposant à ce démantèlement du service public d'orientation de l'Éducation nationale, en exigeant dans tous les conseils d'administration le maintien de tous les CIO, des missions et de la qualification des CO-Psy, vous lui ferez barrage !

1. La liste n'est malheureusement pas exhaustive !